

DELIBERATION : 2022-05-09

OBJET : Signature de la Charte régionale d'engagement « Sud zéro déchet plastique » et désignation d'un représentant

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf novembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Joël ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. GAGLIO Baptiste ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. COTTON Daniel ; M. DELSAUX Alain ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. MARTORANO Robert ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléé par M. LAUTARD Yvan ; M. COLLOMP Thierry ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ;

Absents excusés : M. CHABAUD Jean-Louis ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ; M. VIALE Thierry ; Mme CHAILLAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. LOMBARD Jean-Pierre ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; Mme ONCINA Anabel ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Signature de la Charte régionale d'engagement « Sud zéro déchet plastique » et désignation d'un représentant

Exposé

Pour rappel, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage depuis 2016 dans une politique forte de lutte contre la pollution plastique à travers son programme "zéro déchet plastique en Méditerranée" dans le cadre de son plan Climat régional "Une Cop d'avance". Ce programme régional vise à la fois la protection des milieux naturels et la valorisation du recyclage des plastiques.

Dans ce cadre, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur propose une charte d'engagement "Zéro Déchet Plastique" dont l'animation est confiée à l'Agence Régionale la Biodiversité et l'Environnement [ARBE]. Ce dispositif a pour ambition d'engager les communes et les intercommunalités dans des plans d'actions de réduction des déchets plastiques à travers 3 domaines d'actions :

- Sensibilisation des parties prenantes du territoire,
- Prévention des matières plastiques utilisées
- Optimisation de la gestion des déchets plastiques,

A ce jour en PACA, la Charte régionale de l'eau réunit 275 signataires, dont 30 dans les Alpes-de-Haute-Provence, collectivités territoriales, communes, intercommunalités, parcs naturels régionaux (PNR)...

Au titre de sa compétence obligatoire en matière de prévention, de réduction et de traitement des déchets, il revient à la CCAPV de mener une action volontariste et significative de réduction des déchets plastiques en partenariat avec les acteurs présents sur son territoire, d'autant que l'engagement de la CCAPV dans la Charte « Zéro Plastique » s'inscrit dans l'action 3 « *Rédaction du Programme Local de Prévention territorial* » de l'Axe 1 [Soutien à la prévention et à la tarification incitative] du contrat d'objectif signé conjointement avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en date du 28 septembre 2021.

Afin de mettre en œuvre les orientations de la charte « Zéro déchet plastique » et de respecter les objectifs de la planification régionale, la Commission Déchets réunie le 08 novembre dernier propose d'engager le plan d'actions présenté en annexe.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADHERER** à la Charte régionale « Sud zéro déchet plastique » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **DE SIGNER** en qualité de représentant dans les instances régionales de suivi de cette charte le Vice-Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon délégué aux économies d'énergie, à l'emprunte environnement des services, à la prévention, la réduction et la gestion des déchets, Monsieur Frédéric CLUET
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 29 novembre 2022
Le Président,



Maurice LAUGIER